

## AVIS DE PUBLICITE

### Appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation du domaine public à l'Université d'Angers.

#### **Objet**

Le présent avis a pour objet un appel à manifestation d'intérêt afin de porter à la connaissance des acteurs économiques, la possibilité d'occuper sur le domaine public un espace de l'Université d'Angers (faculté de Santé) en vue de l'exercice d'une activité économique.

Cette publicité est réalisée en application des articles L. 2121-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques.

#### **Description sommaire de l'occupation**

**Localisation** : Campus Santé – site Amsler / Faculté de Santé / bâtiment D

**Type d'occupation** : Bureau (11 m<sup>2</sup>)

**Activité envisagée** : Développement d'un outil numérique innovant dans le domaine de la santé.

La faculté de santé met à disposition de l'occupant un bureau en vue du développement d'un outil numérique innovant dans le domaine de la santé.

L'activité envisagée au sein de la Faculté de Santé porte sur le développement, la démonstration et l'expérimentation d'outil numérique dans le domaine de la Santé.

L'activité devra être compatible avec les missions de service public de l'établissement et le fonctionnement du campus.

#### **Conditions générales d'occupation**

L'occupation donnera lieu à la délivrance d'une :

- Convention d'occupation temporaire (COT)
- Caractère : précaire et révocable
- Durée : 1 an

La mise à disposition d'un bureau est fixée à partir **du 01/09/2026** pour une durée d'1 an renouvelable selon les conditions fixées par la convention d'Occupation Temporaire (COT) du domaine public délivrée par l'établissement.

Cette occupation devra se faire en coordination avec les usages habituels du domaine universitaire et dans le respect des passages réservés aux services de secours. L'emplacement précis occupé pourra être modifié en cas d'urgence.

L'occupant versera à l'UA une **redevance d'occupation du domaine public**.

Ce montant inclut non seulement la mise à disposition du bureau, mais également les avantages de toute nature procurée au titulaire de l'autorisation, notamment :

- L'accès aux sanitaires ;
- L'accès aux espaces communs, dont la salle de convivialité ;
- L'accès au parking et local vélo ;
- L'intégration dans un environnement professionnel et académique propice aux échanges ;
- La possibilité de réserver des salles de réunions ;
- Une boîte aux lettres sécurisée à l'accueil du site Amsler.

Les modalités d'occupation (horaires et accès) seront précisées à l'occupant dans la COT. Elles devront être respectées.

### ***Modalités de manifestation d'intérêt***

Les opérateurs intéressés sont invités à se manifester en transmettant :

- une présentation succincte de votre entreprise ou société ;
- extrait K bis de moins de 3 mois ;
- une description de l'activité envisagée ;
- toute information utile à l'appréciation du projet ;

### ***Modalités d'envoi***

Par courrier électronique via la plateforme des achats de l'État : PLACE  
(<https://www.marches-publics.gouv.fr>)

### ***Date limite de dépôt des candidatures***

**25/05/2026 à 12h00**

### ***Suites administratives données à la manifestation d'intérêt***

Le présent appel ne constitue pas une procédure de sélection. Il vise uniquement à assurer une mesure de publicité préalable.

L'autorité gestionnaire appréciera librement les suites à donner.

En cas de manifestations concurrentes, l'université d'Angers se réserve le droit d'organiser une procédure de sélection.

A l'issue de la procédure l'occupant devra signer une convention portant autorisation d'occupation temporaire.

### ***Renseignements complémentaires***

Tout renseignement complémentaire peut être demandé via la plateforme des achats de l'État : PLACE

(<https://www.marches-publics.gouv.fr>)